

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELO DU RESEAU ZOOM AUX PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Version 21/10/19

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir le service de location longue durée de vélos implanté sur l'agglomération chalonaise et exploité par Transdev STAC sous la dénomination Reflex.

Elles s'appliquent à la fois au payeur et au bénéficiaire, même si ce dernier n'a pas personnellement souscrit la demande de location. Le payeur s'engage alors à lui communiquer les présentes conditions.

Les présentes Conditions Générales sont remises au client lors de la remise du deux-roues.

L'intégralité des Conditions Générales est également disponible en agence commerciale.

1- CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

1.1 Le service Reflex est réservé aux personnes physiques de 14 ans et plus qui résident dans l'une des communes de l'agglomération de Chalon-sur-Saône (ci-après dénommées « le client »). Une personne ne peut contracter qu'un seul abonnement.

1.2 Le client reconnaît être apte à la pratique du vélo ou de la trottinette et n'avoir aucune contre-indication médicale.

1.3 La conduite du vélo comme celle de la trottinette est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'utilisateur.

1.4 Un tarif préférentiel est destiné aux clients résidant dans le Grand Chalon et bénéficiaires d'un abonnement au réseau Zoom, en cours de validité.

2- SOUSCRIPTION

2.1 Un dossier complet d'abonnement doit être déposé auprès du réseau Zoom. La signature d'un contrat d'abonnement entraîne l'ouverture d'un dossier client et l'acceptation par ce dernier des conditions générales de vente associées.

2.2 En souscrivant un abonnement Reflex, le client accepte que ses données personnelles soient conservées par Transdev STAC pour lui permettre de gérer son contrat.

2.3 Le client doit choisir :

- la durée de son abonnement de 1 mois à 12 mois maximum selon les formules proposées à la date de l'abonnement
- Le type de deux-roues (vélo à assistance électrique ou pliant ou cargo, trottinette)
- La date souhaitée de retrait du vélo

2.4 L'abonnement réalisé à l'agence commerciale Espace Zoom (9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône) permet de réserver immédiatement un vélo et de convenir de la date de retrait en fonction des possibilités proposées. Le retrait et le rendu du deux-roues s'effectue aux horaires d'ouvertures de l'Espace ZOOM du lundi au vendredi. Aucun retrait ou rendu de deux-roues ne pourra être effectué le samedi.

2.5 La validation du dossier d'abonnement par Transdev STAC entraîne la réservation d'un deux-roues (le deux-roues est alors bloqué pour le client). Le client est prévenu de la préparation et de la mise à disposition de son deux-roues. Celui-ci reste disponible 3 jours. Au-delà, si le client n'est pas venu prendre possession de son deux-roues sans en informer Transdev STAC, la réservation est annulée. Le client doit alors effectuer une nouvelle demande de location.

3-FLOTTE DE DEUX-ROUES

3.1 Transdev STAC peut ouvrir l'abonnement et la réservation de deux-roues au maximum un mois avant la date de retrait souhaitée. Transdev STAC ne s'engage à louer un deux-roues que dans la limite des stocks disponibles. Les deux-roues sont loués et réservés dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers.

3.2 Types de deux-roues proposés - Un ou plusieurs types de vélo peuvent être proposés à la location : vélo à assistance électrique, pliant ou cargo. Des trottinettes électriques sont également disponibles à la location. Les tarifs en vigueur à la date de l'abonnement s'appliquent. Chaque vélo est loué avec un antivol fourni avec 1 clé. Chaque deux-roues est identifié par un numéro qui lui est propre. Le prix de location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation.

4- PAIEMENT

4.1 L'intégralité de l'abonnement doit être payée au comptant lors du retrait du deux-roues.

4.2 Transdev STAC se réserve le droit de refuser tout nouvel achat ou abonnement à un débiteur avec lequel un litige relatif au paiement d'un achat antérieur est toujours ouvert.

4.3 Aucun remboursement de la location ne sera effectué, même en cas de restitution du deux-roues avant la date d'échéance prévue.

4.4 Un dépôt de garantie, en application des tarifs en vigueur à la date de l'abonnement, doit être constitué par une personne majeure ou mineure émancipée (un justificatif doit alors être fourni) sous forme de chèque ou d'espèces, au moment du retrait du deux-roues.

4.5 Le chèque doit être remis et daté du jour du retrait du deux-roues. En cas de présentation de chèque tiré sur un compte n'appartenant pas au client, le titulaire dudit compte doit justifier de son identité.

4.6 Le client s'engage à signaler toute modification de son rapport avec la banque dont les coordonnées ont été fournies dans le cadre des présentes, susceptible d'affecter pendant la période de l'abonnement le bon encaissement du chèque de garantie.

4.7 En cas de dégradation du deux-roues, le client supporte les montants correspondant aux dommages subis par celui-ci pendant la location. Transdev STAC facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date de retour du deux-roues.

En cas de non-paiement de la facture, Transdev STAC procède à l'encaissement du dépôt de garantie.

4.8 En cas de défaut de restitution du vélo à la date convenue, Transdev STAC encaisse le dépôt de garantie.

4.9 A l'exception des deux cas précités, le dépôt de garantie est restitué au client au plus tard un mois après la restitution du vélo et des accessoires.

5- DUREE DE L'ABONNEMENT- RENOUELEMENT

5.1 Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée définie. La date de début d'abonnement est celle de retrait effectif du vélo. Toute reconduction tacite est expressément exclue. L'abonnement peut être renouvelé, et le deux-roues conservé, sur demande du client au plus tard 15 jours avant la fin prévue du contrat de location en cours sauf si le deux-roues est déjà loué par un autre client. Le renouvellement est réalisé en agence commerciale selon des conditions simplifiées. Le client doit choisir sa nouvelle durée de location, régler l'intégralité de son abonnement et s'assurer que le dépôt de garantie couvre l'intégralité de la nouvelle période choisie.

5.2 Transdev STAC se réserve le droit de demander au client de venir présenter le deux-roues à l'agence commerciale avant d'accepter un renouvellement. Transdev STAC se réserve le droit de refuser un renouvellement notamment en cas de dégradation du deux-roues, de non-règlement de sommes dues ou de tout autre comportement préjudiciable.

5.3 La durée totale de la location, compte tenu des renouvellements, est plafonnée à 18 mois consécutifs. Transdev STAC n'acceptera aucun renouvellement portant la durée totale au-delà de 18 mois.

Au-delà de 6 mois consécutifs, une nouvelle location peut intervenir mais le client n'est plus prioritaire pour l'attribution d'un vélo.

5.4 Si le client ne souhaite pas renouveler son abonnement, il doit restituer le deux-roues à la date prévue

6 - RETRAIT ET RETOUR D'UN DEUX-ROUES

6.1 Retrait d'un deux-roues - Pour retirer son deux-roues, le client se rend à la date prévue à l'agence commerciale Espace Zoom. Il justifie de son identité (Pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de six mois (quittance de loyer, facture électricité, facture téléphone fixe, etc.)).

6.2 Une fiche d'état initial du deux-roues est établie contradictoirement entre l'équipe d'exploitation du service Reflex et le client. Cette fiche concerne le deux-roues, l'antivol ainsi que les autres accessoires loués.

6.3 Entretien du deux-roues - L'entretien du deux-roues est à la charge du client pendant toute la durée du contrat. Par entretien, il faut entendre aussi bien l'entretien courant (gonflage et resserrage visserie) que les réparations impliquant le changement d'une pièce défectueuse. Le client est responsable d'effectuer ou faire effectuer les réparations dans les règles de l'art. Le client s'engage par ailleurs à ne pas modifier, adjoindre ou retirer un quelconque équipement au vélo.

5.5 Restitution du deux-roues - Le client se rend, au plus tard le dernier jour de la période de location, ou à la date convenue avec l'équipe d'exploitation du service Reflex, à l'agence du Espace Zoom. Le retrait et le rendu du deux-roues s'effectue aux horaires d'ouvertures de l'Espace ZOOM du lundi au vendredi. Aucun retrait ou rendu de deux-roues ne pourra être effectué le samedi.

6.4 Une fiche d'état du deux-roues est établie contradictoirement avec le client lors du retour du vélo. La fiche indique les éléments constituant une usure normale du vélo, à la charge de Transdev STAC, et ceux constituant une usure anormale, à la charge du client. Dans ce cas, une facture est immédiatement établie sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de retour du deux-roues. Cette facture doit être payée immédiatement par le client afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie.

6.5 En cas de non restitution du vélo à la date prévue au contrat, Transdev STAC peut immédiatement encaisser l'intégralité du dépôt de garantie et engager des poursuites judiciaires.

6.6 Vol - En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police en précisant le numéro du deux-roues. Il doit déclarer sans délai le vol à Transdev STAC en remettant à l'agence Espace Zoom une copie du dépôt de plainte. Faute de quoi, Transdev STAC déposera plainte contre le client pour vol.

7-UTILISATION DU DEUX-ROUES

7.1 Le deux-roues et ses accessoires restent la propriété exclusive de Transdev STAC pendant toute la durée de la location. Le client s'interdit de prêter ou de sous-louer le deux-roues à un tiers.

7.2 Le deux-roues doit être utilisé à l'intérieur des limites administratives de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalonnais et sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, Transdev STAC ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

7.3 Le client ou le responsable légal de l'utilisateur mineur dégage Transdev STAC de toute responsabilité découlant de l'utilisation du deux-roues mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de tout nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend notamment le cas d'enfant transporté sur un siège bébé équipant le vélo.

Le Client assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait notamment de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du produit loué et survenant pendant la période de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du produit à TRANSDEV STAC. Le client accepte que si son utilisation des services, produits et/ou des équipements associés provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne (voire à des biens matériels), il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre Transdev STAC.

7.4 L'attention du client est attirée sur le fait que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux. Seul le client étant autorisé à monter sur le vélo, le transport de toute autre personne sur le deux-roues par n'importe quel moyen (exemple : sur le porte-bagage) est interdit. Le client peut équiper l'arrière du vélo d'un siège enfant permettant le transport d'enfant selon la norme du siège choisi.

7.5 Le deux-roues est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Par le simple fait de retirer le deux-roues, le client reconnaît que le deux-roues mis à sa disposition est en bon état de fonctionnement. Le client déclare avoir la responsabilité de gardien du deux-roues dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Transdev STAC. Il s'engage à l'utiliser et à l'entretenir avec soin et à le rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt.

7.6 En cas de stationnement, le client a l'obligation d'attacher la roue avant et le cadre du deux-roues à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni.

7.7 Il est en outre recommandé au client :

- D'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries
- D'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie
- De porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit)
- De façon générale de respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (ex : respecter les feux, ne pas rouler sur les trottoirs, ne pas doubler un véhicule par la droite, etc...).

7.8 Le client ne peut en aucun cas réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du deux-roues mis à sa disposition par Transdev STAC durant la période de location.

8- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le client reconnaît être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du deux-roues pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants mineurs) ayant souscrit un abonnement. Toute personne souhaitant louer une trottinette électrique, devra, en outre, présenter un exemplaire de contrat d'assurance RC couvrant les risques liés à l'usage spécifique de ce mode de transport.

9 - DROITS DE TRANSDEV STAC

En cas de non-respect par le client des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation ici décrites, Transdev STAC peut résilier le présent contrat de plein droit, sans ouvrir de droit à remboursement.

10- DONNEES PERSONNELLES

10.1 Les données collectées par Transdev STAC font l'objet de traitements informatisés dont les finalités sont la gestion et le suivi des relations commerciales ainsi que la gestion des prélèvements SEPA.

10.2 Elles sont destinées aux équipes d'exploitation du service de location Reflex et aux sociétés qu'elles emploient pour leur fournir des prestations : préparation et entretien des deux-roues, gestion

et notification des prélèvements. Ces sociétés ont accès aux données personnelles des clients dans la stricte mesure nécessaire l'exercice de leurs prestations.

10.3 Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

10.4 L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Transdev STAC :

> Par mail à contact.zoom@transdev.com

> Par courrier à Transdev STAC – Service clients - 2 Rue François Rude 71100 Chalon-sur-Saône

> Par téléphone au 03.85.93.18.80 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

11- RECLAMATIONS ET LITIGES

Les dispositions du présent document sont régies par la loi française. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de Chalon-sur-Saône. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, s'il n'est pas satisfait de la suite donnée par Transdev STAC à sa réclamation préalable. Il peut notamment saisir la MTV Médiation Tourisme Voyage (BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17) ou www.mtv.travel